

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signé par 2249 pétitionnaires.

Désignation :

Comité du développement durable de Saint-Casimir, citoyennes et citoyens du comté de Portneuf.

Les faits invoqués sont les suivants :

Attendu que l'état de détérioration de l'eau, de l'air, des sols, de la forêt, ne cesse d'augmenter particulièrement dans les bassins de la rivière Blanche et de la rivière Noire à Saint-Casimir,

Attendu que les études d'impact de la CAPSA ont établi des charges importantes de pollution sur la rivière Blanche et sur la rivière Noire à Saint-Casimir, ces rivières étant des tributaires de la rivière Sainte-Anne,

Attendu que les riverains ont déjà bien accepté de respecter ces rivières dans des contrats avec la CAPSA,

Attendu que ce projet de porcherie industrielle au rang de la Rivière Noire à Saint-Casimir a un fort potentiel de contamination de nos eaux de surface et de nos nappes phréatiques nécessaires à la consommation humaine et animale,

Attendu qu'en démocratie le bien commun a préséance sur l'économie d'un particulier,

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, les Signataires, demandons de refuser le projet de porcherie industrielle au rang de la Rivière Noire à Saint-Casimir, tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas prouvé hors de tout doute que cette porcherie industrielle ne porte pas atteinte à notre santé, à notre développement durable et à notre environnement..

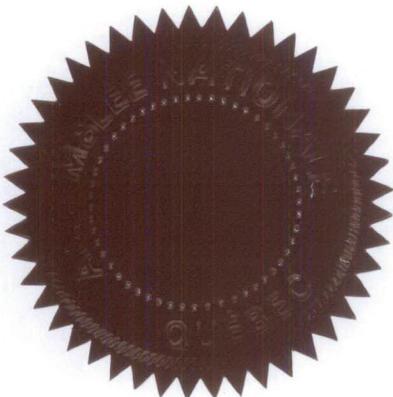
Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



(Signature du député)

9 mai 2006

(Date)



**PÉTITION CONTRE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE PORCHERIE INDUSTRIELLE
À SAINT-CASIMIR DE PORTNEUF (RANG DE LA RIVIÈRE NOIRE)**

1. Attendu que l'état de détérioration de l'eau, de l'air, des sols, de la forêt, ne cesse d'augmenter, particulièrement dans les bassins de la rivière Blanche et de la rivière Noire à Saint-Casimir;
2. Attendu que les études d'impact de la CAPSA ont établi des charges importantes de pollution sur la rivière Blanche et sur la rivière Noire à Saint-Casimir, ces rivières étant des tributaires de la rivière Sainte-Anne;
3. Attendu que les riverains ont déjà bien accepté de respecter ces rivières dans des contrats avec la CAPSA;
4. Attendu que ce projet de porcherie industrielle au rang de la Rivière Noire à Saint-Casimir a un fort potentiel de contamination de nos eaux de surface et de nos nappes phréatiques, nécessaires à la consommation humaine et animale;
5. Attendu qu'en démocratie le bien commun a préséance sur l'économie d'un particulier;

Nous, les Signataires, demandons de refuser le projet de porcherie industrielle au rang de la Rivière Noire à Saint-Casimir, tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas prouvé hors de tout doute que cette porcherie industrielle ne porte pas atteinte à notre santé, à notre développement durable et à notre environnement.

	NOM	ADRESSE	SIGNATURE
1	Odile Pelletier	443 St-Joseph, St-Raymond	
2	Jacques Monfette	8213 des Contours Qué	
3	AGNES RIVERIN	250 DU ROI #3 QUÉBEC	
4	Suzelle Miquel	260-3 ^e P ^{er} g. O. Deschambault & M.	
5	Yves Lajoie	St Marc	
6	Pauline Larocque	St Raymond	
7	Nicole Giguère	1090 Desj. Québec	
8	Genevieve Gagnon	929 Desj. Québec	
9	Danielle Tremblay	4552 D Montérdu Colan	
10	Norah Thérèse	133 rue des Cluses St-Raymond	
11	Yvan Hamon	618 Des Erables Neuville	
12	Carmen Gagnon	St Raymond	
13	Jacques Poirier	Berrielle	
14	Genevieve Gagnon	Québec	
15	Isabelle Lanthier	1715 St. Paul St Leonard	
16	ANNIE HAMEL	Ste-Catherine F.C.	
17	Genevieve Gagnon	St-Raymond	
18	Rolande Gagnon	Donnacona	
19	Patricia Mader	Maden St Québec	
20	GAETAN JANIERRE	QUÉBEC	

Retourner à : **Comité du Développement durable de Saint-Casimir**
950, rang de la Rivière Noire, Saint-Casimir, G0A 3L0

